#### (条•五)

NAVI-

# 商航海條約

大正 大正 二 年一〇月 八 日東京で批准書交換 大正 明治 四五年 二 年一〇月 八 日公布(八号 二年 九月二二日批 月 日ヘーグで署名

昭和二八年 昭和二八年 八 五 月二九日復活の通告 月 四 日告示(外務省告示第七七)

昭和二八年 八 月二九日復

訂立スルハ此ノ善美ナル目的ヲ達スル ヲ

ンデー」ヨンクヘール、エル、デ、マレース、ファン、 定シ日本國皇帝陛下ハ和蘭國駐箚特命圣權公使正四位 トヲ欲シ而シテ今後兩國間ノ通商關係 臣民間ニ存在スル友好親善ノ關係ヲ鞏固ナラシメムコ 日本國皇帝陛下及和蘭國皇帝陛下ハ幸ニ其ノ間及其 委員ハ互ニ其ノ委任狀ヲ示シ之カ良好妥當ナルヲ認メ スヰンデレンヲ各其ノ全權委員ニ任命セリ因テ各全權 ヘキヲ信シ之カ爲ニ通商航海條約ヲ締結スルコトニ決 の明確ニ ヴァリエ、ド、 等佐藤愛麿ヲ和蘭國皇帝陛下ハ外務大臣侍從「シ ロルドル、デュ、 リオン、ネエルラ 律スヘキ條規 二資

# GATION.

TRAITÉ DE COMMERCE ET DE

Signé à La Haye, le 6 juillet 1912

Ratifié le 22 septembre 1913

Ratifications échangées à Tokio, le 8 octobre 1913

Notification de la remise en vigueur donnée le Promulgué le 8 octobre 1913

mai 1953

Mis en vigueur le 29 août 1953 Mise en vigueur publiée le 4 août 1953

nommé pour Leurs Plénipotentiaries, savoir : cet effet un Traité de Commerce et de Navigation, et ont ce résultat hautement désirable, ont résolu de conclure à aux entre Leurs deux Pays, contribuera à la réalisation de qui, à l'avenir, doivent s'appliquer aux rapports commerci sement entre Eux et entre Leurs sujets, et persuadés que relations d'amitié et de bonne entente qui existent heureudes Pays-Bas également animés du désir de resserrer les la détermination d'une manière claire et positive des règles Sa Majesté l'Empereur du Japon et sa Majesté la Reine

Sa Majestè l'Empereur du Japon:

Monsieur Aimaro Sato, Shôshii, 1ère classe de l'Ordre

後左ノ諸條ヲ協定セリ

オランダ

通商航海條約

A 六

Impérial du Trésor Sacré etc., Son Envoyé Extraordinaire

et Ministre Plénipotentiaire près la Cour de Sa Majesté la

Reine des Pays-Bas;

et Sa Majesté la Reine des Pays-Bas:

etc., Son Ministre des Affaires Etrangères, bellan, chevalier de le Jonkheer R. DE MAREES VAN SWINDEREN, SON cham-Son Ordre du Lion Néerlandais, etc.

des articles suivants: respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs

### ARTICLE

de l'autre; et en se conformant aux lois du pays séjourner dans toute l'étendue des territoires et possessions auront pleine liberté, avec leurs familles, d'entrer et de Les sujets de chacune des Hautes Parties Contractantes

favorisée; le même pied que les sujets ou citoyens de industrielles et manufacturières, placés, à tous égards, sur métiers et la résidence, les études et investigations, l'exercice de leurs IIs professions et l'exécution de leurs entreprises seront, pour tout ce qui concerne le voyage et la nation la plus

2º Ils auront, comme les nationaux eux-mêmes, le droit

兩締約國ノ一方ノ臣民ハ他ノ一方ノ版圖內

第

條

遇由入 田 及び待 待 IJ

又ハ滯在スル

コトニ付家族ト共ニ完全ナル

!ノ各地 自由ヲ有

到

ヘク而シテ其ノ國法ニ遵由スルニ於テハ

旅行居住スルコト、

修學研究ヲ爲スコト、

生業職

業生職究、旅 産業、修行 製及生学居 造び業研住

業ニ從フコト及生産製造ノ業ヲ營ムコトニ關スル一

一ノ基

礎ニ置カルヘク 切ノ事項ニ付總テ最惠國ノ臣民又ハ人民ト同

内國臣民ト均シク適法ナル商業ノ目的物タル各種

商

業

ヲ所有又ハ賃借シテ之ヲ使用シ又住居、 コトヲ得ヘク 製造業其ノ他適法ナル目的 (要ナル家屋、 ノ取引ニ從事スル 製造所、 ノ權利ヲ享有ス 倉庫、 ノ爲土地ヲ賃借スル 店舗及附屬構造物 ヘク 商業、 生產

四 方法ニ因リテ處分スルコトニ關シ内國臣民又ハ最惠 相續スルコト及適法ニ取得シタル各種財産ヲ一切 取 ル シ且此等ノ事項ニ付内國臣民又ハ最惠國ノ臣民若ハ コトナカルヘク 、民ヨリモ多額ナル何等ノ租稅又ハ課金ヲ課セラル 得シ得へキ各種動 各種動產 ヲ占有スルコト、 産ヲ遺言其ノ他ノ方法ニ 生存者間 自由及權利ヲ享有 ニ於テ適法 一因リテ

五. 條件ニ依リ且常ニ右國法ノ定ムル條件及制限ニ從 得占有スルコトヲ得ヘク ヲ得又ハ得ルコト 國法ニ依 リ別國ノ臣民又ハ人民カ取得占有スル アルヘキ各種ノ不動産ヲ相互

faire le trafic de tous articles de commerce licite;

de

ц autre; bail des les maisons, les manufactures, locaux qui peuvent leur être nécessaires, but licite commercial, IIsterrains à pourront l'effet d'y résider ou de les utiliser dans posséder les industriel, magasins, ou louer manufacturier les et occuper et prendre boutiques les 01 et

que ce soit, sujets ou citoyens de droits et en ce qui concerne le droit de disposer, de quelque manière sorte qu'ils sion testamentaire ou autre, des biens mobiliers de toute de quelque espèce que ce soit, la transmission, par succesimpôts légalement, ils 40 ou charges plus élevés que Εn ne ce qui concerne la possessions de biens mobiliers des biens de toute sorte qu'ils auront acquis peuvent légalement acquérir entre vivants et seront soumis, jouiront des la nation la plus favorisée; mêmes sous ce les privilèges, libertés et rapport, nationaux ou les à aucuns

restrictions prescrites par lesdites lois; quelconque, lois du Pays, peuvent ou pourront être acquis ou possédés quérir et posséder toute sorte d'immeubles qui, d'après les les sujets IIspourront, sous la réserve de la réciprocité, en se no conformant toujours citoyens d'une autre aux conditions et nation étrangère

訴スルノ權利ヲ有スヘク 受シ其ノ權利ヲ行使擁護セムカ爲自由且容易ニ裁判 求ニ付テモ管轄權ヲ有スル裁判所其ノ他ノ官廳ニ出 所ニ申出ツルコトヲ得且國家及其ノ機關ニ對スル請 身體及財産ニ對シテ常ニ完全ナル保護及保障ヲ享

七 總テノ强制兵役ヲ冤レ且服役ノ代トシテ課セラル ノ外亦一切之ヲ兎ルヘク 付テハ最惠國ノ臣民又ハ人民ニ課スルモノヲ除 切ノ貢納ヲ免レ又强募公債及軍用徴發又ハ取立金 陸軍、海軍、護國軍又ハ民兵ノ何レタルヲ問 > ス ル ŋ

軍用徴発の

ルヘシ アルヘキ所ト異ナルカ或ハ之ヨリ多額ナル何等ノ課 最惠國ノ臣民又ハ人民カ納付シ又ハ納付スル 租稅、 手數料又ハ貢納ヲ徴收セラルルコトナカ コト

課租税 金び

#### 第 \_ 條

兩締約國ノ一方ノ臣民カ他ノ一方ノ版圖内ニ於テ有ス

家宅等の

auront un accès libre et facile auprès des tribunaux de et complètes, pour leurs personnes et leurs propriétés; ils autorités compétents; contre l'Etat et ses organes devant les tribunaux ou autres ils seront en outre, admis à faire valoir leurs réclamations justice pour la poursuite et la défense de leurs droits; et ç Ils jouiront d'une protection et sécurité constantes

plus favorisée. seront imposés aux sujets ou aux citoyens de la nation la garde nationale ou la milice, ainsi que de toutes contributoutes réquisitions ou contributions militaires, sauf ceux qui seront exempts également de tous emprunts forcés et de tions imposées en lieu et place du service personnel. Ils gatoire, soit dans l'armée de terre ou de mer, soit dans la 70 Ils seront exempts de toute service militaire obli-

que ce soit, autres ou plus élevés que ceux qui sont ou payer des impôts, taxes ou contributions, de quelque nature la plus favorisée pourront être imposés aux sujets ou citoyens de la nation Ils ne seront contraints à subir des charges ou à

#### ARTICLE Ŋ

Les habitations, magasins, manufactures et boutiques

テ適法 件及方式ニ依ルノ外臨檢捜索ヲ爲シ又ハ帳簿、 物又ハ附屬構造物ニ付テハ 計算書ヲ檢査點閱スル ノ目的 倉庫、 ニ使用セラル 製造所及店舗並 コト 內國臣民 ル - ヲ得ス モノハ侵スヘカラス右建 二切 ニ對スル法定ノ條 ノ附屬構造物ニ

### 第三條

總領事、 テ之ヲ加フルコトヲ得ス 兩締約國ノ一方ハ他ノ一 亦均シク之ヲ加フルニ非サ 右領事官ノ駐在ヲ認可スルニ便 此ノ限ニ在ラス尤モ此 領事、 副領事及領事事務官ヲ置クコトヲ得旧 方ノ港、 ラ 制限 > ナラサル場所ニ付テ 都 切ノ他國ニ對シテ 方 市其 ,締約國ニ對シ つん他 ラ場所

權 キ範圍內ニ於テ相互ノ條件 同等領事官ニ認許セラレ又ハ認許セラル リ認可狀其ノ他相當ノ證認狀ヲ得タルトキ 右總領事、 特典及免除ヲ享有スル 副 領事及領事事務官ハ駐在國政府 ノ權利 = 依 y プ有スヘシ認可狀其 職務ヲ執行シ並特 ル コトアル ハ最惠國

> des d'examiner seront respectés. sauf dans les conditions et formes prescrites par les lois des visites dans l'égard des nationaux eux-mêmes les locaux qui en dépendent, employés pour des buts licites sujets les territoires et possessions de l'autre, ainsi que tous domiciliaires ou de chacune des ou d'inspecter ne sera point permis les Hautes perquisitions, livres, Parties papiers ou comptes, d'y procéder à non Contractantes plus que

### ARTICLE 3

autres Puissances Contractantes sans l'être également à l'égard de toutes les admettre mer toutefois, ne sera pas faite Consulaires dans tous les ports, villes et places de l'autre, l'exception des des Consuls-Généraux, Consuls, Vice-Consuls et Agents Chacune des Hautes Parties Contractantes pourra nomde tels localités où il y aurait inconvénient à officiers à l'égard consulaires. de l'une Cette des exception, Parties

Lesdits Consuls-Généraux, Consuls, Vice-Consuls et Agents Consulaires, ayant reçu du Gouvernement du pays dans lequel ils sont nommés, l'exequatur ou autres autorisations nécessaires, auront, à charge de réciprocité, le droit d'exercer toutes les fonctions et de jouir de tous les privilèges,

 $\widehat{\mathbf{A}}$ 

正當ト認メタル理由ヲ說明スヘシ 取消スノ權利ヲ有ス但シ其ノ取消ヲ爲スニ付テハ之ヲ 他 ノ證認狀ヲ發給シタル政府ハ其ノ裁量ヲ以テ之ヲ

#### 第 四 條

ニ通知スヘシ チテ死亡ノ事實ヲ知リタルトキハ均シク之ヲ當該官廳 所屬國ノ領事官ニ通知スヘシ該領事官カ當該官廳ニ先 シタル場合ニハ死亡地ノ當該官廳ハ直ニ之ヲ右死亡者 兩締約國ノ一方ノ臣民カ他ノ一方ノ版圖内ニ於テ死亡

知関死 する 通に

#### 第 Æ 條

の 自商 由海

貨物ヲ以テ自由ニ到ル ニ從フコトヲ要ス 通商ノ爲ニ開カレ又ハ開カルルコトアルヘキ一切ノ場 シ締約國ノ一方ノ臣民ハ他ノ一方ノ版圖内ニ於テ外國 兩締約國版圖ノ間ニハ 港及河川ニ最惠國ノ臣民又ハ人民ト均シク船舶及 相互ニ コトヲ得但シ常ニ到達國ノ國法 通 商及航海 ノ自由アル

> raisons pour lesquelles il a jugé à propos d'agir ainsi. autorisations, jugement; toutefois il est tenu dans ce cas d'expliquer les aux officiers consulaires du même grade de la nation la plus exemptions et immunités qui sont ou pourront être accordés favorisée. Le Gouvernement donnant l'exequatur ou autres a le droit de les annuler selon son propre

### ARTICLE

décès en donneront immédiatement avis aux officiers conautorités lorsqu'ils seront informés les premiers sulaires du pays auquel appartient le défunt: ceux-ci de sessions de l'autre, les autorités compétentes au lieu du tractantes viendrait à décéder dans les territoires ou pos leur côté devront donner les mêmes informations auxdites Dans le cas où un sujet d'une des Hautes Parties Con-

### ARTICLE

se rendre avec leurs navires et leurs cargaisons dans les citoyens de la nation la plus favorisée, pleine liberté de Contractantes auront, sur le même pied que les sujets ou merce et de navigation. Hautes Il y aura, entre les territoires et possessions des deux Parties Contractantes, liberté réciproque de com-Les sujets de chacune des Parties

### 六

他 兩締約國ノ一方ノ版圖內ノ生產又ハ製造ニ係ル物品 ラル リ到ルヲ問ハス別國ノ製産ニ係ル同様ノ物品ニ適用 一一方ノ版圖内ニ輸入セラルルニ當リ其ノ何レノ地 ル 最低率ノ關稅ヲ課セラルヘシ

叉ハ制限 動物及有用ノ植物ヲ保護スル 對シテ均シク適用セラレサル何等ノ禁止又ハ制限ヲ加 リ到ルヲ問ハス別國ノ製産ニ係ル同様ノ物品 締約國ノ一方ノ版圖內ノ生產又ハ製造ニ係ル物品 ラルルコトナカルヘシ但シ衞生上ノ措置トシテ又ハ 一方ノ版圖内ニ輸入セラルルニ當リ其ノ何レノ地 此 ノ限ニ在ラス ノ目的ヲ以テ加フル禁止 ノ輸入ニ 栅 ∄

> aux lois du pays où ils arrivent. extérieur; ils sont, toutefois, tenus de se conformer toujours l'autre, lieux, ports, et rivières des territoires et possessions qui sont ou pourront être ouverts au commerce

### ARTICLE

similaires de toute autre origine étrangère. leur et possessions de l'une des Hautes Parties Contractantes, à taxes de douane les plus réduites applicables aux articles l'autre, de quelque endroit qu'ils viennent, bénéficieront des Les articles, produits naturels ou fabriqués des territoires importation dans les territoires et possessions de

de plantes utiles sanitaires soit dans le but de protéger des animaux ou des strictions maintenues ou imposées tion n'est cependant pas applicable aux prohibitions ou rene s'étendra également à l'importation des articles similaires possessions de l'autre, de quelque endroit qu'il vienne, qui quelconque, produit naturel ou fabriqué des territoires et imposée à l'importation dans les territoires et possessions venant de tout autre pays étranger. La dernière disposil'une des Hautes Parties Aucune prohibition ou restriction ne sera maintenue ou Contractantes d'un article soit comme mesures

#### 第 七 條

文ヲ取集ムルニ當リ課稅及便益ニ關シテ最惠國待遇ヲ 於テ住所ヲ有シ其ノ業ヲ營ム商工業者ハ他ノ一方ノ版 テ右商工業者及其ノ使用スル旅商ハ買入ヲ爲シ又ハ注 見本携帶又ハ不携帶ニテ注文ヲ取集ムルコトヲ得而 圖內ニ於テ本人自ラ又ハ旅商ヲ使用シテ物品ヲ買入レ 方ノ臣民タル商工業者及該國 、版圖 シ

知スヘシ 締約國ハ如何ナル官廳カ前記商工業者及旅商ノ携帶ス へキ營業證明書ヲ發給スル權限ヲ有スルヤヲ相互ニ通

出 ヲ確實ナラシメムカ爲ニ制定セラレタル關稅法規及手 セラルヘシ但シ此ノ特權ハ物品ノ數量又ハ價格ニ徴 [セラレサル場合ニ成規ノ關稅ノ納付セラルヘキコト ヲ履行スルトキハ各締約國ニ於テ一時無稅輸入ヲ許 其 項 ڃَ (ノ再輸出 揭 クル目的 ロセラル ヲ以テ見本トシテ輸入セラル ヘキコト又ハ法定期間内 三再 ル 物 輸

# A =

#### ARTICLE 7

traitement de la nation la plus favorisée des, jouiront, en matière d'impositions et ou recueillir des commandes, avec ou sans échantillons et en personne, soit par des commis-voyageurs, faire des achats pourront, dans les territoires et possessions de l'autre, soit en faisant ainsi des achats et en recueillant des commantries dans les territoires et possessions de cette Partie triels, domiciliés et exerçant leur commerce et leurs indus Parties Contractantes, ainsi que les négociants et les indus négociants, ces industriels et leurs commis-voyageurs Les négociants et les industriels, sujets d'une des Hautes de facilités,

Les Parties Contractantes se donneront réciproquement

voyageurs mentionnés ci-dessus, devront être munis de légitimation, dont les négociants, industriels et commis connaissance des autorités chargées de délivrer les cartes

douane prescrits en cas de non-réexportation dans le délai assurer leur réexportation ou le payement des droits de pays, admis temporairement en franchise de droit, en con mentionnés dans l'alinéa 1 seront, dans chacun des deux formité des règlements et formalités de douane, établis pour Les articles importés comme échantillons dans les buts

出 ナシ見本カ無税輸入ヲ許 シ見本ト認ムル 内ニ専屬ス ヲ決定スル ノ際校合スルコト能 ハ何 コト能 ノ場合ニ於テモ輸入地當該官廳ノ權 ハ サル サルモ 可セラル モ ノニハ之ヲ與フルコト ノ又ハ其 ヘキモ ハノ性 ノタルト否ト 質上 再輸

### 第八條

prévu par la loi. Toutefois, ledit privilège ne s'etendra pas aux articles qui, à cause de leur quantité ou valeur, ne peuvent pas être considérés comme échantillons, ou qui, à cause de leur nature, ne sauraient être identifiés lors de leur réexportation. Le droit de décider si un échantillon est susceptible d'admission en franchise, appartient exclusivement dans tous les cas, aux autorités compétentes du lieu où l'importation a été effectuée.

# ARTICLE 8.

Les marques de reconnaissance, estampilles ou cachets apposés au moment de l'exportation par les autorités douanières de l'une des Parties Contractantes aux échantillons mentionnés dans l'article précédent ainsi que la liste de ces échantillons qui est officiellement attestée par elles et en contient la description détaillée, seront réciproquement acceptés par les autorités douanières de l'autre pour établir leur caractère d'échantillons et leur assurer l'exemption de toute inspection, sauf en tant que cette dernière est nécessaire pour constater que les échantillons présentés sont identiques avec ceux énumérés dans la liste. Les autorités douanières de chacune des Parties Contractantes pourront toutefois apposer une marque supplémentaire aux échantil-

### 第

リ權利ヲ行使シ且原告又ハ被告トシテ裁判所ニ出頭ス 後設立セラルヘキ商工業及金融業ニ關スル株式會社其 ノ他ノ會社及組合ニシテ該國版圖内ニ住所ヲ有スルモ 兩締約國ノ一方ノ國法 コトヲ得 ハ他ノ一方ノ版圖内ニ於テ其ノ國法ニ違反セサル限 ニニ從ヒテ旣 ニ設立セラレ 又ハ今

#### 第 +

課スル ラル ヲ得此ノ場合ニ於テ右物品 セラレ又ハ輸入セラルルコトアルヘキ 兩締約國ノ一方ノ港 一方ノ船舶ヲ以テ亦均シク該港ニ之ヲ輸入スルコト ルトキ課スル所ト異ナルカ或ハ之ヨリ多額ナル税 コトナシ右相互均等ノ待遇ハ該物品カ直接ニ製 ヨリ到 課金ハ如何ナル名稱ヲ有スルモノタリトモ之ヲ ルト其ノ他ノ外國ヨリ到ルトヲ問ハス之 Ξ 其ノ國 ノ内國船舶ニ依リテ輸入セ . ノ船舶ヲ以テ適法 切ノ物品 二輸入 八他

#### 九 條

prendre cette précaution. lons dans les cas spéciaux où, elles jugent nécessaire de

A

四四

#### ARTICLE ဖွ

soit pour y défendre aux lois de celle-ci, à justice devant les tribunaux, soit pour intenter une action ritoires et possessions de cette Partie, sont autorisées, dans Parties Contractantes et qui ont leur domicile dans les terconstituées conformément aux lois de commerciales, industrielles et financières qui sont ou seront les territoires et possessions de l'autre, Les sociétés anonymes ou autres exercer leurs droits et à ester en et les l'une en se conformant des associations Hautes

#### ARTICLE 10

soumis s'ils étaient importés par des navires nationaux plus élevés que ceux auxquels les mêmes articles seraient charges, de quelque dénomination que Partie Contractante, sans être soumis à être importés dans ces ports par des navires tractantes par des navires nationaux, pourront, de même importés dans les ports de l'une des Hautes Parties Con-Tous les articles qui sont ou pourront être légalement aucuns droits ou ce soit, autres ou de l'autre

出 從テ締約國 輸出ニ關シテモ右ト同様ニ全ク均等ノ ルト セラルルコトアルヘキ物品ハ其ノ輸出カ日本船舶ニ ノ一方ノ版圖ヨリ適法ニ輸出セラレ又ハ輸

待遇ヲ爲スヘク

カ 、輸出ニ當リ該版圖內ニ於テ同一ノ輸出稅ヲ納付シ又 . 人他ノ一方ノ港タルト第三國ノ港タルトニ拘ラス之 一ノ獎勵金及戾稅ヲ受クヘシ 和蘭船舶ニ依ルトヲ問ハス且其ノ 仕向先カ締約

#### 第 +

許與セサル何等ノ 方タリトモ他ノ 締約國ノ領水内ニ於ケル船舶ノ繋留及貨物 トナカルヘシ ルー切ノ事項ニ付テハ締約國ニ於テ兩國ノ船舶ヲ全 均等ニ待遇スルノ意思ナルニ因リ締約國 一方ノ船舶ニ對シ同様ノ場合ニ均シク 特權又ハ便益ヲ自國船舶ニ許與スル ノ孰レノ 二關

> d'origine, ou de tout autre pays étranger distinction que ces articles Cette égalité réciproque de traitement sera appliquée sans viennent directement du lieu

soit un port de l'autre qui peut ou pourra en être légalement exporté, que cette Parties Contractantes, à l'exportation d'un article quelconque cordés, dans les territoires et possessions de chacune des seront payés, et les mêmes primes et drawbacks seront ac l'exportation, Puissance. navires néerlandais et quel que soit le lieu de destination, exportation se fasse par des navires japonais ou par des Il y aura, de même, parfaite égalité de traitement pour de façon que les mêmes Partie soit un port d'une tierce droits de

# ARTICLE

étant que, sous cés rapports, les bâtiments respectifs soient aucune facilité qui ne le soit également, en pareils cas, aux l'une des Parties aux navires nationaux aucun privilège ni des Hautes Parties Contractantes, il ne sera accordé par chargement, leur déchargement dans les eaux traités sur le pied d'une parfaite égalité. navires de l'autre pays, la volonté des Parties Contractantes En tout ce qui concerne le placement des navires, leur territoriales

### 第十二條

オランダ

通商航海條約

**之ヲ和繭船舶又ハ日本船舶ト認ムヘシ國籍證明書類ヲ有スル商船ハ日本國又ハ和蘭國ニ於テ和蘭國又ハ日本國ノ國族ヲ揚ケ且各本國法ニ規定スル** 

### **弗十三條**

びの税す 船 課税そる 舶 徴金のと、に 金及他ん、対

政府、 如何ニ拘ラス之ニ類似又ハ該當スル稅金又ハ課金ハ同 相互ニ之ヲ實行スヘシ スルモノニ非サレハ締約國ノ一方ノ領水内ニ於テ之ヲ 様ノ場合ニ均シク内國船舶一般ニ又ハ最惠國船舶 テ叉ハ其ノ利益ノ爲ニ課セラルル頓稅、 船舶カ何レノ地ヨリ來リ又何レノ地ニ住クヲ問ハス ノ一方ノ船舶ニ課スルコトナシ右均等ノ待遇ハ兩國 港稅、 官公吏、 水先案內料、 團體又ハ各種營造物ノ名義ヲ以 燈臺稅、 檢疫費其ノ他名稱 通過稅、 二課 運河

第十四條

# ARTICLE 12.

Les navires marchands naviguant sous pavillon néerlandais et japonais et ayant à bord les documents requis par leurs lois nationales pour établir leur nationalité, seront respectivement considérés au Japon et aux Pays-Bas comme navires néerlandais et japonais.

# ARTICLE 13.

spectifs, de quelque endroit qu'ils arrivent et quel que soit le lieu de destination conditions, sur les navires nationaux en général ou sur les l'autre, sans qu'ils soient également imposés, sous les mêmes eaux territoriales de l'un des deux Pays sur les navires de ou d'établissements quelconques, ne seront imposés dans les de fonctionnaires publics, de particuliers, de corporations que ce soit, levés au nom ou au profit du Gouvernement, charges similaires ou analogues, de quelque dénomination de pilotage, de phare, de quarantaine ou autres droits ou traitement sera appliquée réciproquement aux navires renavires de Aucuns droits de tonnage, de transit, de canal, de port, la nation la plus favorisée. Cette égalité de

### ARTICLE 14

### 第十五條

> il surviendrait, à bord d'un navire marchand de l'une des et l'équipage, notamment en ce qui concerne ent de nature à troubler ou à pouvoir troubler la paix ou des désordres que les autorités compétentes du lieu jugerai-Parties Contractantes dans les eaux territoriales de l'autre, tion appartiendra aux autorités territoriales, dans le cas où des salaires et l'exécution des contrats. toriales de l'autre Partie, entre les capitaines, les officiers pourraient survenir, soit en mer, soit dans les eaux terriet seront seuls compétents pour connaître des différends qui de l'ordre intérieur des navires marchands de leur nation, possessions de l'autre, exclusivement chargés du maintien Hautes Parties Contractantes, seront, dans les territoires et l'ordre dans ces eaux ou à terre es officiers consulaires compétents de Toutefois, la juridicle règlement chacune des

# ARTICLE 15.

sur la demande qui de prêter, dans les limites de leur pouvoir, pour l'arrestation et la remise de ce déserteur, territoriales l'une un marin déserte d'un navire marchand appartenant des de Hautes Parties Contractantes l'autre, leur les autorités locales seront tenues sera la loi, toute l'assistance en adressée, gy/ dans cet effet, par les eaux

オ

ルモノトス右ノ規定ハ脱船地ノ國ノ臣民ニ關シテハ之ヲ適用セサ

### 第十六條

ル場合ニハ成規ノ關稅ヲ納付スヘシ 南統別國ノ一方ハ局外中立ノ義務ニ反セサル限リ他ノ 兩統約國ノ一方ハ局外中立ノ義務ニ反セサル限リ他ノ 兩統約國ノ一方ハ局外中立ノ義務ニ反セサル限リ他ノ 南統約國ノ一方ハ局外中立ノ義務ニ反セサル限リ他ノ

### 第十七條

スルー切ノ事項ニ付其ノ一方カ別國ノ船舶又ハ臣民若ノ基礎ニ置クノ意思ナルニ因リ通商、航海及工業ニ關兩締約國ハ各締約國ノ通商、航海及工業ヲ總テ最惠國

#### A A

l'officier consulaire compétent du pays auquel appartient le navire en question, avec l'assurance de rembourser toutes les dépenses y relatives.

Il est entendu que cette stipulation ne s'appliquera pas aux sujets du pays où la désertion aura lieu.

# ARTICLE 16.

En cas de naufrage, avaries en mer ou relâche forcée, chacune des Hautes Parties Contractantes devra donner, en tant que les devoirs de la neutralité le permettent, aux navires de l'autre, qu'ils appartiennent à l'État ou à des particuliers, la même assistance et protection et les mêmes immunités que celles qui seront accordées en pareils cas aux navires nationaux. Les articles sauvés de ces vaisseaux naufragés ou avariés seront exempts de tous droits de douane à moins qu'ils n'entrent dans la consommation intérieure auquel cas ils seront tenus de payer les droits prescrits.

# ARTICLE 17.

Les Hautes Parties Contractantes conviennent qu'en tout ce qui concerne le commerce, la navigation et l'industrie, tout privilège, faveur ou immunité que l'une des

ィ

第十八條

本條約ノ規定ハ左ノ事項ニ之ヲ適用セス 各締約國カ接境國ニ對シ國境貿易ニ便ナラシメ

ムカ爲許與シ又ハ許與スルコトアルヘキ殊遇

テ内國民漁業ニ準セラルル漁業ノ産物ニ許與シ又 ハ許與スルコトアルヘキ待遇 締約國ノ內國民漁業ノ産物及漁産ノ輸入ニ關シ

### 第十九條

本條約ノ規定ハ各締約國ノ領有シ又ハ管治スル一切ノ 地域ニ之ヲ適用スヘシ

適用地域

オランダ 通商航海條約

> à l'avenir aux navires, sujets ou citoyens de tout autre commerce, la navigation et l'industrie de chaque pays soient tractante, la volonté des Parties Contractantes étant que le ditions aux navires ou sujets de l'autre Haute Partie Con-Etat étranger seront étendus immédiatement et sans con-Hautes Parties Contractantes a déjà accordés ou accorderait favorisée. traités, en tous rapports, sur le pied de la nation la plus

切ノ特權、恩典又ハ免除ヲ卽時且無條件ニテ他ノ一方 ハ人民ニ現ニ許與シ又ハ今後許與スルコトアルヘキー

船舶又ハ臣民ニ及ホスコトニ同意ス

# ARTICLE 18

ables: Les dispositions du présent Traité ne sont pas applic-

pour faciliter le trafic forntière; tractantes a accordées ou accordera à des Etats limitrophes aux concessions qu'une des Hautes Parties Con-

ce qui concerne l'importation de leurs produits aux produits des pêches assimilées à la pêche nationale en de la pêche nationale des Hautes Parties Contractantes ou b. au traitement accordé ou à accorder aux produits

### ARTICLE 19

tous les territoires et possessions appartenant à l'une ou à Les dispositions du présent Traité sont applicables à

l'autre des

Hautes Parties Contractantes ou administrés

末

文

右證據トシテ各全權委員本條約ニ署名調印ス

千九百十二年七月六日海牙ニ於テ本書二通ヲ作ル

となつた。) 本邦オランダ特命全権大使から外務大臣にあてた千九百五 オランダに関しては、 十三年五月二十九日付書簡により、この条約の適用地域は、

### 第二十條

締約國ノ一方カ之ヲ廢棄スルノ意思ヲ他ノ一方ニ通告 本條約ハ批准ヲ要ス其ノ批准書ハ成ルヘク速ニ東京ニ シタル日ヨリ十二月ノ期間ノ滿了ニ至ル迄效力ヲ有ス 於テ交換スヘシ本條約ハ批准書交換ノ翌日ヨリ實施シ

(注―日本国との平和条約第七条に基く復活通告に関する在 オランダ本国のみに限定されること par elle.

# ARTICLE 20

Contractantes aura notifié à l'autre son intention d'y mettre tions et restera obligatoire jusqu'à l'expiration de douze entrera en vigueur le lendemain de l'échange des ratificaseront échangées à Tokio aussitôt que faire se pourra. Il Le présent Traité sera ratifié et compter de la date où l'une des Hautes Parties les ratifications en

le présent Traité et y ont apposé le sceau de leurs armes Fait en double à La Haye, le six juillet 1912 En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé

(L. S.) AIMARO SATO,

(L. S.) R. DE MAREES VAN SWINDEREN

エルハデ、マレース、ファン、スキンデレン

印 ED